

premier degré option Ski nordique de fond

RNCP3111 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BEES — Brevet d'état d'éducateur sportif
Code(s) NSF	335
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé des sports et de la jeunesse

<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'éducateur sportif premier degré ski nordique de fond exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant les supports techniques du ski nordique de fond et de ses activités assimilées dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

1- Il encadre tout type de public dans une pratique de loisirs :

Il accueille et encadre tous publics au ski nordique et activités assimilées, en moyenne montagne sur des reliefs valonnés excluant tout accident de terrain important :

- la promenade nordique qui se pratique en dehors des pistes de ski de fond, et qui a une durée maximale d'une journée ;
- la randonnée nordique qui se pratique en dehors des pistes de ski de fond et qui peut durer plusieurs jours. L'hébergement de nuit est alors organisé dans une structure ou un refuge gardé ;
- le raid nordique qui se pratique en autonomie complète et qui peut durer plusieurs jours ;
- le ski de fond, forme compétitive du ski nordique de fond, qui se pratique sur des pistes de ski de fond pouvant éventuellement se situer en altitude sur des zones préparées, balisées et damées.

2- Il encadre des activités de découverte, d'initiation et d'animation :

Il initie, perfectionne et entraîne au ski de fond et à ses activités assimilées.

Il assure la mise en oeuvre du matériel spécifique.

Il organise les premiers secours en cas d'incident ou d'accident.

3- Il participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation :

Il promeut et développe le ski sportif.

Il participe au développement d'un site de ski nordique.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités et compétences attestées :

1

Créer, comprendre et gérer la dynamique de groupe.

Conseiller les pratiquants en matière d'équipement.

2

Maîtriser les spécificités techniques du ski nordique de fond et de chacune de ses activités assimilées sur tous les terrains de type nordique et pour tous publics.

Concevoir, conduire et évaluer des séances d'initiation, d'enseignement et d'entraînement adaptées aux pratiquants, dans le respect du projet pédagogique et de la réglementation spécifique à l'activité.

Mettre en oeuvre un parcours pédagogique adapté au public accueilli.

Communiquer en langue étrangère dans le cadre de son activité.

Evoluer sur tous les terrains de type nordique, dans toutes conditions de neige et en utilisant toutes les techniques.

Parcourir une distance à une vitesse soutenue en sécurité.

Transmettre à son public les règles propres à l'activité et le sensibiliser aux dangers de la montagne.

Intégrer dans son enseignement les spécificités de l'environnement montagnard et de son respect.

Optimiser l'utilisation du matériel : entretien , maintenance et gestion d'un stok de matériel.

Analyser la situation et mettre en oeuvre les moyens nécessaires à la gestion d'un incident ou d'un accident.

S'intégrer, le cas échéant, dans un dispositif de secours.

3

Créer, organiser et coordonner des actions de promotion de ski nordique de fond dans le cadre législatif et réglementaire institutionnel : évènements sportifs, compétitions, manifestations.

Travailler en pleine autonomie ou en équipe.

Concevoir un réseau de pistes et un espace d'apprentissage.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'éducateur sportif exerce son activité au titre de travailleur indépendant au sein d'une école de ski (enseignement à des particuliers ou à des groupes), ou comme salarié dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand ou dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat. Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Educateur sportif ou entraîneur ou moniteur national de ski nordique de fond
Animateur ou animateur sportif en ski nordique
Educateur territorial des APS (sur concours)

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'éducateur sportif est soumise à l'application de l'article L 363-1 du code de l'éducation qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BEES et plus particulièrement dans le cadre de l'environnement spécifique.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Partie commune : - le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre du corps de l'inspection de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;

- un ou plusieurs membres du corps de l'inspection de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées, dont un ou plusieurs membres de l'enseignement supérieur lorsque la formation a fait l'objet d'une convention avec l'université.

Partie spécifique :

Préformation

le jury de l'examen de préformation est présidé par le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre du corps de l'inspection de la Jeunesse, des Sports. Il comprend :

- deux représentants de la fédération française de ski désignés par son président ;
- deux représentants de l'organisation professionnelle nationale la plus représentative désignés par son président ;
- le directeur de stage de préformation ;
- des techniciens qualifiés, n'ayant pas participé à l'encadrement du stage de préformation, proposés par le président du jury.

Tout jury est composé d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Idem

COMPOSITION DU JURY — VAE

Modalités particulières liées à l'environnement spécifique.

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Ministère des Sports

Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

Centre National du Ski Nordique (CNSN)

<http://www.cidj.com>

<http://www.sports.gouv.fr/index/metiers-et-formations/reglementation/la-reglementation-des-diplomes/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/3111/>